

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS

Dossier de Réinscription 2017-2018

DOCUMENTS A RETOURNER IMPERATIVEMENT

à la date précisée par le professeur principal de la classe

ATTENTION : Les élèves n'ayant pas rendu leur dossier ne seront pas réinscrits

Documents à télécharger sur l'ENT, à compléter et à rendre(1) :

- Récapitulatif des documents relatifs au dossier de réinscription 2017-2018
- Autorisation individuelle de sortie
- Fiches d'infirmerie et d'urgence
- Cession de droit à l'image
- Admission à l'internat (réservé aux classes de STD2A)
- Frais de participation au fonctionnement de l'Association Sportive + Dossier d'inscription
- Frais de participation à la Maison Des Lycéens

Documents à joindre au dossier :

- Fiche secrétariat pré-remplie (à modifier à l'encre **ROUGE** en cas de modification) à dater et signer
- Fiche d'enseignements renseignée sur les choix
- Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé
- Relevé d'identité bancaire ou postal (en cas de changement de banque en 2017)
- Photocopie du livret de famille pages parents et élève (uniquement en cas de changement de situation familiale depuis septembre 2016) et le cas échéant l'extrait du jugement précisant l'autorité parentale

Documents à consulter sur l'ENT(1) :

- Règlement intérieur (toute inscription au lycée vaut acceptation de ce document)
- Charte informatique (toute inscription au lycée vaut acceptation de ce document)
- Calendrier de rentrée 2017
- Présentation de la Carte Jeune sur le site : <http://www.laregion.fr/Demander-votre-carte-7948>



Le Proviseur

(1) Les familles ne pouvant consulter ou récupérer les documents sur l'ENT peuvent se rendre à l'accueil du lycée des Arènes afin de demander une version papier.



AUTORISATION INDIVIDUELLE DE SORTIE

Année scolaire 2017/2018

A remplir par le responsable légal ou l'élève s'il a atteint 18 ans au 1^{er} septembre 2017

Je soussigné(e) : **NOM** **Prénom**, agissant en qualité de :

PERE MERE : TUTEUR LEGAL : ELEVE MAJEUR(E) :



DECLARE SUR L'HONNEUR détenir l'autorité parentale du mineur



AUTORISE

NOM

Prénom

Classe

à participer aux sorties scolaires organisées pendant l'année 2015/2016, sous la responsabilité d'un ou plusieurs professeurs.

à sortir par ses propres moyens dans le cadre de travaux pédagogiques ou pour tous travaux personnels en lien avec la formation.

Merci de bien vouloir préciser:

Nom de votre Société d'Assurance :

Adresse :

N° de police responsabilité civile :

N° de police responsabilité accident :

Personne à joindre en cas d'urgence :

NOM : **Prénom :** **Téléphone :**

Date :

Signature des parents

ou

Signature de l'élève majeur(e)



CESSION DE DROIT A L'IMAGE

Année scolaire 2017 – 2018

Le lycée d'enseignement technologique des Arènes vous demande l'autorisation d'utiliser des enregistrements vidéo et/ou des photographies sur lesquelles vous êtes reconnaissable, pris au cours de l'année scolaire. Ces vidéos et/ou photographies pourront être diffusées via tout support de communication (par exemple le site Internet du lycée), et ce pour toute la durée de l'année scolaire.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

PARTIE A REMPLIR PAR L'ELEVE MAJEUR

Je, soussigné(e)

Elève de la classe de

- Déclare autoriser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser les vidéos et/ou photographies sur lesquels je suis reconnaissable, dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement.
- Déclare refuser d'être filmé et/ou photographié durant l'année scolaire.

Date : Signature

PARTIE A REMPLIR PAR LES RESPONSABLES LEGAUX

Nous, soussigné(e)s (1) et

Père - mère - tuteurs légaux de l'élève (2) :

Nom : Prénom : Classe :

- Déclarons autoriser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser les vidéos et/ou photographies de notre enfant dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement.
- Déclarons refuser que notre enfant soit photographié ou filmé durant l'année scolaire.

Date : Signatures

(1) : indiquer le nom des parents ou tuteurs légaux

(2) : rayer les mentions inutiles



FICHE INFIRMERIE

Photo



NOM : **PRENOM** : **CLASSE**

Antécédents

Existe-il un déficit important :

- Auditif Visuel Moteur

L'élève a-t-il des difficultés à se déplacer ?

- Oui Non

Est-il ?

- Diabétique Spasmophile Dyslexique
 Epileptique Asthmatique Autre
 Porteur d'une maladie chronique entraînant des difficultés au quotidien

Présente-il des allergies ?

- Alimentaires :
 Autres allergies :

A-t-il un traitement particulier ?

- Oui Non

Si oui, lequel ?

Attention : Les médicaments prescrits par le médecin, à prendre sur le temps scolaire, même pour une courte période, doivent être obligatoirement **déposés à l'infirmerie** avec une **copie de l'ordonnance**.

Vaccinations : Joindre une photocopie des pages du carnet de vaccinations. Le rappel de la vaccination DT Polio est recommandé tous les 5 ans.

Remarques : En cas de maladie ou de handicap (même léger), il est possible de demander la mise en place d'un **protocole d'accueil individualisé (P.A.I.)** et ou d'un **tiers temps** pour les examens. En informer le plus tôt possible l'infirmière ou la vie scolaire.

Observations : ce document n'est pas confidentiel. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles vous pouvez le faire sous pli cacheté à l'attention du médecin scolaire de l'établissement.



FICHE D'URGENCE

NOM : **PRENOM** : **CLASSE**

Date de naissance :

Externe Demi Pensionnaire Interne

Représentant légal 1

Nom..... Prénom.....

Adresse :

Domicile : Travail : Portable :

Représentant légal 2

Nom..... Prénom.....

Adresse :

Domicile : Travail : Portable :

Autre personne

Nom..... Prénom.....

Adresse :

Domicile : Travail : Portable :

NOM, adresse et N° de téléphone du médecin traitant :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DTPolio) :

Observations particulières utiles de porter à la connaissance du médecin urgentiste : allergies, traitements en cours, etc. :

.....
.....
.....

Hospitalisation : En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services d'urgence vers l'hôpital le plus adapté. L'article L1111-4 du code de la santé publique (CSP) précise qu'aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre du patient, (majeur ou non), qui reçoit à cet effet une information complète portant, non seulement sur le diagnostic, mais également sur l'ensemble des examens para-cliniques, la thérapeutique (efficacité, degré d'urgence, effets secondaires, solutions alternatives) et les conséquences prévisibles lorsque les soins proposés sont refusés. De plus, le patient garde le droit de retirer son consentement à tout moment. L'élève dispose de la possibilité de s'opposer à la consultation de ses parents pour conserver le secret sur son état de santé. Le médecin peut alors se dispenser de demander leur autorisation (art. L1111-5 C SP)

- Une autorisation générale de principe signée par les parents n'est plus recevable.
- La famille est immédiatement avertie par l'établissement scolaire.
- Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital, qu'accompagné de sa famille

Date : Signature du représentant légal :

Association Sportive du Lycée des Arènes

Athlétisme



Badminton



Le raid nature



Sports collectifs



VENEZ NOMBREUX POUR SE RENCONTRER , SE CONFRONTER , PROGRESSER !!!

Inscription à l'Association Sportive du Lycée des Arènes

Il est fortement recommandé à votre enfant de **s'inscrire à l'AS du Lycée pour différentes raisons** :

- ✓ La volonté d'un **enrichissement culturel et sportif** grâce à des activités variées
- ✓ Une licence sportive à **prix dérisoire** avec **3 à 4 plages horaires différentes** au minimum pour pratiquer une activité physique et sportive : Badminton/Golf, Athlétisme/Raid, Escalade, Hand-ball, Basket-ball
- ✓ Une **assurance complémentaire** pour les activités physiques proposées par l'AS **comprise dans le prix** de la cotisation : contrat collectif MAIF
- ✓ Participation aux compétitions d'athlétisme et au raid multi-activités.
- ✓ Des prix négociés et/ou une participation de l'AS pour certaines activités (ski, sorties natures, accès mur d'escalade)
- ✓ Association Partenaire avec le dispositif de « **la Carte Jeune Midi-Pyrénées** », disponible sur : www.cartejeune.midipyrenees.fr

Ce dispositif vous donne un crédit que vous pouvez utiliser pour régler une partie ou la totalité de la cotisation à l'AS. Chaque élève dispose d'un capital de 15€.

TOUT CELA pour une cotisation annuelle de 20€.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) père, mère, tuteur, représentant légal (1)

Tél. Fixe/Port (père) : Ou

Tél. Fixe/Port (mère) : Ou

- Autorise (2).....

à participer aux activités de l'Association Sportive (3)

- Autorise l'association sportive des Arènes à utiliser l'image de mon enfant
- Autorise le Professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (4).

Fait àle

Signature :

(1) - Rayer la mention inutile.

(2) - Indiquer nom-prénom du licencié.

(3) - Indiquer nom de l'établissement.

(4) - Rayer en cas de refus d'autorisation.

FICHE D'URGENCE à L'INTENTION DES PARENTS

Nom de l'établissement : Lycée des Arènes

Année scolaire :

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Responsable 1 :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :
.....

Responsable 2 :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :
.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :
.....

N° et adresse de l'assurance scolaire :
.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :
2. N° du travail du père : Poste :
3. N° du travail de la mère : Poste :
4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre)
.....

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :
.....

* *DOCUMENT NON CONFIDENTIEL* à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement

Frais de participation au fonctionnement de l'Association Sportive Lycée des Arènes



Le parcours de formation en E.P.S. proposé à vos enfants est riche et équilibré. Il leur permettra de développer leur goût de l'effort, apprendre à se dépasser et leur apprendra à construire des projets personnels en relation avec leurs capacités physiques.

Les activités proposées au lycée des arènes

En EPS :

Course de demi-fond, danse collective chorégraphique, badminton, gestion de sa santé en course de durée, volley-ball, lancé de poids, natation de sauvetage.

A l'Association Sportive :

Badminton/Golf, Athlétisme/Raid multi-activités, Escalade,
Sports collectifs (hand-ball, basket-ball en convention avec le lycée Déodat de Séverac + musculation selon les capacités d'encadrement)

Pour la réussite de vos enfants, une participation vous est demandée avec différentes formules. Cette participation est nécessaire pour aider au licenciement des élèves associés, au renouvellement du matériel U.N.S.S., le paiement des transports pour les activités extérieures (Raid, Athlétisme, Golf, sorties natures ...) et pour participer à la vie de l'établissement.

Participer à l'A.S. du lycée des Arènes,

c'est commencer à être acteur de sa formation et de ses apprentissages au sens général.

Chaque élève dispose avec sa carte jeune **d'un capital de 15€ sur sa carte jeune (Midi-Pyrénées Occitanie)**. Nous sommes partenaires avec la région. Vous pouvez utiliser ce capital pour devenir MEMBRE licencié de l'association sportive du lycée des Arènes.

Il existe donc 3 formules liées à mon rôle dans l'AS que je peux faire évoluer en cours d'année :

- **Formule n°1** = Je suis MEMBRE ADHERENT en donnant une participation
Participation générale à l'ensemble des frais : **5€, 10€ ou 15€** du crédit carte.
- **Formule n°2** = Je suis MEMBRE ACTIF de l'association (licencié UNSS)
Je pratique dans une des activités proposées,
Je suis jeune officiel, je suis reporter de l'AS, je suis co-entraîneur d'une activité
Inscription à l'Association Sportive : **20€**
- **Formule n°3** = Je suis MEMBRE ACTIF et je donne une participation complémentaire
Inscription à l'AS + Participation : **5 + 20 = 25€**

Nom : _____ Prénom : _____ Niveau de classe : 2^{de} – 1^{ère} – Tale

✓ Je participe aux frais de fonctionnement de l'E.P.S. et de l'A.S. : OUI – NON

✓ Je choisis :

la formule n°1 : 5 à 10€ OU la formule n°2 : 20€ OU la formule n°3 : 25€

Entourez la formule choisie.

Règlement et AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT – Carte jeune

- J'autorise l'association sportive à prélever sur ma carte jeune : €
N° de la carte jeune : Date de naissance :
- Je complète par un chèque à l'ordre de l'Association Sportive du lycée des Arènes le montant restant dû à ma participation :€

Signature :

Informations complémentaires sur l'espace de l'association sportive du Lycée sur l'ENT.

A.S. Lycée des Arènes, TOULOUSE
Les Représentants ou Encadrants



Maison des lycéens



Rentrée 2017

Votre cotisation est indispensable au bon fonctionnement de cette structure.

Que vous y participiez ou non, vous investissez dans la vie du lycée des Arènes et dans sa culture d'établissement.

LA MAISON DES LYCÉENS

À l'image des élèves qui évoluent en passant du collège au lycée, les activités socio-éducatives passent un cap à partir de la classe de seconde. Alors que les collégiens connaissent le foyer socio-éducatif et un panel d'activités pilotées et gérées par des adultes, le lycée des Arènes a fait le pari de la **Maison Des Lycéens**.

Qu'est-ce-que c'est ?

L'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté.

La différence réside essentiellement dans le mode de gestion et de fonctionnement de cette structure. La **MDL** est une association loi 1901 (comme les foyers socio-éducatifs), mais **le bureau est constitué par des élèves majeurs pour les postes de Trésorier et de Président**.

Ce sont donc des élèves des « grandes classes » qui font vivre ce pôle d'activités extra-scolaires et décident des orientations, des activités à proposer aux élèves de toutes les sections.

La mixité sociale liée au recrutement de nos élèves et la diversité des filières, de la seconde aux BTS, permettent une ouverture et des échanges riches.

L'apprentissage de l'autonomie et la responsabilisation de ses acteurs est, vous l'aurez compris, un enjeu majeur de ce type de structure. Une personne ressource (personnel d'encadrement de l'établissement) porte toutefois un regard vigilant sur le bon fonctionnement de la MDL et offre une garantie de pérennité à cette association dont le bureau évolue au gré des années scolaires.

Les activités :

Du **théâtre d'improvisation**, de la **photo**, des **sorties ski**, du **jeu de GO**, de la **pratique instrumentale**, de la **BD-Manga**, un **ciné-club**, la supervision du « **bal de promo** » etc. Ces ateliers fonctionnent du lundi au vendredi et sont encadrés par des élèves volontaires ou des animateurs extérieurs.

La MDL participe également à différentes actions favorisant l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur. En s'alliant aux associations d'anciens élèves, aux actions de prévention. En aidant au financement de voyages scolaires et en servant de caution morale et financière

La cotisation :

Elle est au même niveau qu'à la rentrée dernière : **15€**.

Seules exceptions pour le théâtre d'improvisation et le jeu de Go qui sont animés par des professionnels, rémunérés au tarif conventionné. Pour ces deux activités, une cotisation annuelle supplémentaire de 20 € sera demandée aux participants.

Pour les élèves internes qui bénéficient des activités sur le lycée des Arènes en journée et sur le lycée Gallieni en soirée, la cotisation s'élève à 20 € répartis entre les deux établissements.

Adhésion facultative

Joindre un chèque à l'ordre de La Maison des Lycéens du Lycée des Arènes

Nom :

Prénom :

Classe :

Je participe aux frais de fonctionnement de la MDL : OUI NON

Elève externe ou demi-pensionnaire : Je joins un chèque de 15€

Elève interne : Je joins un chèque de 20€ (dont 5€ seront reversés au lycée Gallieni)